

PV - Réunion de quartier 11 juin 2015

Quartier Coin du Balai

Introduction par le Collège :

1. Présentation des membres du Collège et du CCCA – Conseil consultatif communal des Aînés - présents
2. Survol aérien de la commune : depuis le 1^{er} avril, la situation s'est nettement améliorée avec la fin du survol. Reste encore un problème au Coin du Balai, lors de l'atterrissage quand le vent souffle de Nord à Est. On aimerait que la Région place un sonomètre.
3. Réfection de l'égout chaussée de La Hulpe. Le chantier est terminé. Merci aux habitants pour leur collaboration et leur patience.
4. Un permis a été déposé pour l'aménagement d'une partie de la chaussée de La Hulpe, entre le « Canard sauvage » et la coiffeuse. Cette voirie n'a pas été modifiée depuis les années '60. Les travaux marqueront le caractère résidentiel et local de la chaussée. L'enquête publique va commencer (d'une durée d'un mois). N'hésitez pas à donner votre avis.
5. Remplacement de l'éclairage public dans l'ensemble du quartier. Les lampadaires seront plus bas et diffuseront une lumière plus douce. L'enquête publique débutera après le 15 août pour déterminer où placer les poteaux.
6. Des panneaux ont été placés dans le quartier, à la demande des habitants, pour interdire l'accès aux véhicules longs dans les voiries suivantes : Triage, Sapinière, Rouge-Gorge, Wauters...
7. Le 3 octobre aura lieu pour la deuxième année consécutive la journée du Balai d'Or. Il s'agit d'une action de sensibilisation des habitants à la propreté publique. Entre 9h30 et 11h30, les citoyens, aidés par les équipes communales, sillonneront les rues et espaces verts et ramasseront papiers, canettes et autres détritiques. La matinée se terminera à 12h par un apéritif à la Maison Haute. Les inscriptions sont ouvertes. N'hésitez pas à constituer une équipe.
8. Mention de la newsletter communale et possibilité de s'y inscrire (<http://watermael-boitsfort.be/fr/newsletter>) – Agenda des manifestations futures dans le quartier

Questions du public	Réponse du Collège	Suivi à donner
Pourquoi l'aménagement de la chaussée de La Hulpe ne se prolonge-t-il pas jusqu'au goulot ? Suite au chantier, nos trottoirs sont très abimés.	Les travaux ne s'étendront pas à l'ensemble de la chaussée de La Hulpe, étant donné le budget que cela nécessiterait. Seul le tronçon le plus fréquenté par des passages de voitures sera réaménagé, et le montant de ceci s'élève déjà à 850.000 €. Nous avons actuellement trois projets en cours, en plus de la chaussée de la Hulpe, à savoir la mise en zone 30 du Logis, le dernier tronçon de l'avenue Van Becelaere (entre l'avenue Coloniale et la gare de Boitsfort) et la	

	<p>place Keym. Les travaux et les budgets ont été répartis dans différents quartiers.</p>	
<p>Pour la chaussée de La Hulpe, on parle d'enquête publique. En quoi cela consiste-t-il ?</p>	<p>Pour réaliser un projet tel que celui-là, nous devons adresser une demande à la Région. Cette dernière nous a chargés d'organiser l'enquête publique qui va durer un mois durant lequel les habitants peuvent nous faire part de leurs remarques. Ensuite, une commission de concertation (composée de représentants de la Région et de la Commune) examinera toutes les remarques. Enfin, le fonctionnaire délégué (par la Région) pourra délivrer le permis. Seulement suite à cela, les travaux seront réalisés.</p>	
<p>Plusieurs d'entre nous ont reçu de nouvelles informations concernant les logements sociaux. On parle d'expulser certaines personnes qui ne rempliraient plus les normes... Les personnes qui doivent partir, vont-elles être relogées ?</p> <p>Tout cela est flou. J'ai même entendu que des gens sont déjà inscrits pour des appartements avant même que ces derniers ne soient construits...</p>	<p>Les locataires des logements de la Régie foncière ont reçu dernièrement le nouveau règlement locatif. Ce dernier reprend les nouvelles conditions nécessaires pour obtenir et garder un logement. L'objectif était de se conformer à la nouvelle réglementation régionale.</p> <p>Par exemple, si le locataire dispose d'une chambre « en trop » par rapport à la taille de son ménage, la Régie foncière va demander une mutation vers un autre logement plus adéquat. Par ailleurs, au terme du bail (déterminé), la Régie va désormais vérifier les revenus des locataires. Si ces derniers dépassent le plafond d'admission, le locataire devra libérer le logement pour des personnes qui en ont le plus besoin.</p> <p>Cependant, nous avons fixé des limites : en cas de mutation, le locataire ne déménagera pas à plus de 2 km ; le règlement n'est pas applicable aux personnes de plus de 70 ans.</p> <p>Nous comprenons qu'un déménagement soit difficile mais nous appliquerons ces règles le plus humainement possible. La commission d'attribution des logements va mettre en place les modalités pour que cela soit juste et équitable.</p> <p>Enfin, la liste d'attente est valable aussi bien pour les logements existants que pour les logements futurs (par exemple au square des</p>	

	Archiducs). Mais, le futur locataire n'a pas le choix de son logement : on lui présente le premier logement libre.	
<p>Avions : il y a des travaux à l'aéroport qui ont une influence aussi sur l'atterrissage (pas que le vent).</p> <p>Peut-on connaître aussi les normes des vols de nuit (les heures exactes durant lesquelles les avions peuvent survoler Bruxelles) ?</p>	<p>Pour les vols de nuit, le gouvernement fédéral a fixé un plafond annuel : 16.000 vols de nuit par an. Ce plafond, qui est presque atteint, est insuffisant. Une interdiction des vols de nuit est nécessaire à Brussels Airport.</p> <p>Les normes de bruit sont aussi plus strictes la nuit.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Saleté à proximité immédiate de mon domicile entre le Kattenberg et la chaussée de La Hulpe. Il y a une poubelle publique mais sans couvercle : les corneilles retirent les déchets et les laissent là. De plus, les habitants jettent leurs déchets à côté. C'est aussi valable pour le chemin des Silex et le long de la Foresterie. À la chaussée de La Hulpe, ce serait bien de penser à mettre des poubelles avec couvercle dans le cadre du réaménagement. • Quant aux collectes des ordures ménagères, les heures de sortie des sacs ne sont pas respectées. Ici, Bruxelles-Propreté passe en soirée et on trouve déjà des sacs dès 7h du matin ! Il faudrait rappeler les règles. • Admiration pour les jardiniers pour le petit parc de la Foresterie. 	<p>La propreté publique doit devenir l'affaire de tous : services publics et habitants. Pour ce faire, des consignes de base doivent être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ne pas stationner les jours prévus pour le nettoyage de la voirie de manière à laisser le passage à la balayeuse et l'hydrocureuse. Des panneaux de signalisation préviennent les riverains de la date. En guise d'avertissement, nous laissons un petit mot sur le pare-brise des véhicules gênants, stipulant que les ouvriers communaux ne peuvent dans de telles conditions effectuer leur travail correctement. • Pour ce qui est de la sortie des sacs-poubelle, nous rappelons aussi souvent que possible les règles à suivre, via des toutes-boîtes ciblés et distribués dans les rues concernées. • Il est interdit de jeter des déchets ménagers dans les poubelles publiques. Il en existe plus de 250 dans la commune ; nous ne pouvons pas toutes les remplacer (et mettre un couvercle). • La Commune met à disposition des habitants une poubelle en plastique 	

	<p>dur, gravée à votre nom, contre une redevance de 11 €.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Règlement général de police oblige chacun à ramasser ses déchets et les déjections de son chien. Si chacun faisait sa part d'effort, la Commune serait plus propre. 	
<p>Suggestion : on a des petits parterres le long de nos trottoirs mais qui s'arrêtent juste avant la voirie. Dès qu'on ouvre la portière de sa voiture, on marche dans ces parterres... De plus, au lieu d'être ensemencés, ces parterres servent de crottoirs et sont envahis par des buissons. Je pense qu'il faut les enlever et prévoir des canisites (deux en bout de chaussée).</p>	<p>Il y a quelques années, la Commune avait sur son territoire une vingtaine de canisites. Ces endroits sont difficiles à nettoyer et peu appréciés par les chiens. Nous préférons appliquer la règle suivante : les propriétaires de chiens doivent ramasser les déjections et les mettre dans la poubelle la plus proche (comme imposé par le Règlement général de police).</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Une suggestion plutôt qu'une question : ce qui me frappe dans d'autres pays, c'est qu'on appose des plaques éducatives et pédagogiques qui donnent des explications claires. Ici, on nous dit « Prenez le pli, ramassez », mais on n'explique rien... • Je propose de changer deux noms de rues. La rue du Triage deviendrait « Katboxstraat » ?, et le Petit chemin de moulin en Chemin de crottes de chiens. Je suis déjà venue l'année passée et rien n'a changé. Les promeneurs n'appliquent pas le règlement général de police et rien n'est contrôlé... 	<p>Le sujet des déjections canines abandonnées dans l'espace public est prenant. Il faut éduquer chaque maître et les conscientiser. Nous rappelons régulièrement les règles via le journal communal, des affichettes et des panneaux mobiles. Nous nous engageons à insérer votre quartier dans le planning de ces panneaux.</p> <p>Depuis l'an dernier, nous faisons des surveillances de site : des amendes à partir de 50 euros sont données aux propriétaires de chiens ne respectant pas les règles. Nous essayons de jouer sur tous les tableaux.</p> <p>Nous réfléchissons aussi avec les agents de la propreté, les jardiniers... C'est important de les impliquer dans ce processus.</p> <p>Pour ce qui est des crottins de chevaux, la règle reste la même. Le maître doit s'arrêter et ramasser.</p>	

<p>Quand on le leur rappelle, cela crée des tensions... Et les panneaux de la campagne de prévention, je ne les ai toujours pas vus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Et, enfin, que faire des déjections de chevaux ? 		
<ul style="list-style-type: none"> • Rue de la Sapinière : c'est bien les plaques d'interdiction pour les longs camions mais ils continuent à passer... Cela ne résout que partiellement la question. • Depuis 34 ans que j'habite la rue, je n'y ai jamais vu une seule rénovation de la part de la Commune. L'éclairage public est lamentable, les trottoirs n'existent plus. Il est même devenu difficile de les nettoyer car ils sont très inclinés. Lors de fortes pluies, il y a des mares qui stagnent... Ce serait bien de mettre cette rue à l'ordre du jour de votre planning. • Certains disent que c'est une zone de non-droit... 	<p>La signalisation, c'est parfois un vœu pieu. On peut imaginer un policier mais il faudrait qu'il soit présent au moment où le camion passe.</p> <p>Beaucoup de ces camions viennent pour les habitants du quartier (pour des livraisons, des travaux). Il est important que chacun avertisse ses fournisseurs de l'interdiction. Le service de l'Urbanisme le rappelle également lorsqu'un permis est délivré.</p> <p>La rue est ancienne et fort dégradée. En 2010, on a arrêté des travaux car les habitants nous l'ont demandé...</p> <p>Si on opte pour un réaménagement, il faudra appliquer les règles : supprimer soit la circulation, soit le stationnement...</p> <p>Il n'est pas question qu'il y ait une zone de non-droit dans la commune. Les règles doivent être appliquées et respectées par tous dans chaque quartier.</p>	
<p>Quant est-il de la portion de la chaussée de La Hulpe, située entre la gare de Boitsfort et le square Follon, fermée depuis plusieurs années ?</p>	<p>Suite à un éboulement du talus en janvier 2011, la Région a dû fermer la voirie et mettre l'avenue Solvay en double sens. Ce sont des voiries régionales : nous n'en sommes pas gestionnaires. Depuis, la Commune s'est positionnée pour que le carrefour à hauteur de l'église St-Hubert soit réaménagé avec un rond-point et que cette portion de voirie soit réservée aux piétons, aux cyclistes, et aux riverains (mais plus aux voitures). La Région tarde malheureusement à faire avancer le</p>	

<p>Solution pour square de Follon ? Les voitures y sont pare-chocs contre pare-chocs... et il y a trois feux....</p>	<p>dossier.</p> <p>Matin et soir, il y a énormément de trafic. Les feux sont nécessaires, on ne peut les supprimer.</p>	
--	---	--